



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Medecine preventive

Question écrite n° 49384

Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention du M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions de mise en oeuvre de la politique d'éducation à la sante et de prevention. A l'occasion des debats qui ont precede la mise en oeuvre de la reforme de la protection sociale, en novembre 1995, etait apparu le niveau relativement mediocre, au regard des moyens consentis, de l'etat sanitaire de la population francaise. Ce resultat s'appréciait, notamment, en tenant compte de l'esperance de vie de la population. Toutefois, il devait etre relativise dans la mesure ou la France a la particularite de voir ses resultats en matiere de politique sanitaire alteres par le niveau important des victimes de conduites dites « a risques », consommation d'alcool et de tabacs et accidents de la route. Cette constatation a legitiment amene le Gouvernement a s'interroger sur le role que devaient prendre les politiques de formation a la sante et d'information dans l'ensemble du dispositif sanitaire public. Des mesures ont ainsi ete annoncees visant a mettre en place en France, comme cela existe dans la plupart des grandes puissances industrielles, une grande politique de medecine preventive. Il souhaite savoir qu'elles sont, a ce jour, les mesures annoncees qui sont concretement appliquees et connaitre la part des credits consacres a la sante en 1996 qui ont ete affectes a la prevention et a la formation sanitaire de la population. Il souhaite, en outre, savoir s'il est prevu de prendre des mesures complementaires qui concourent a la mise en place d'une grande politique de prevention et de formation a la sante.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49384

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1168